



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 9

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de septembre, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

Présents : CABANES Jean-Louis- ILTIS Régine - COSTES Alexis - ICHE Damien - JULIEN Martine - MOLLINÉ Valérie - PUECH Xavier - TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : ARNOULD Bernard – BOUSQUET Albert - CHABBERT Sylvain – RAMBIER Vanessa – SERS Jean-Claude.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ;
JULIEN Martine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

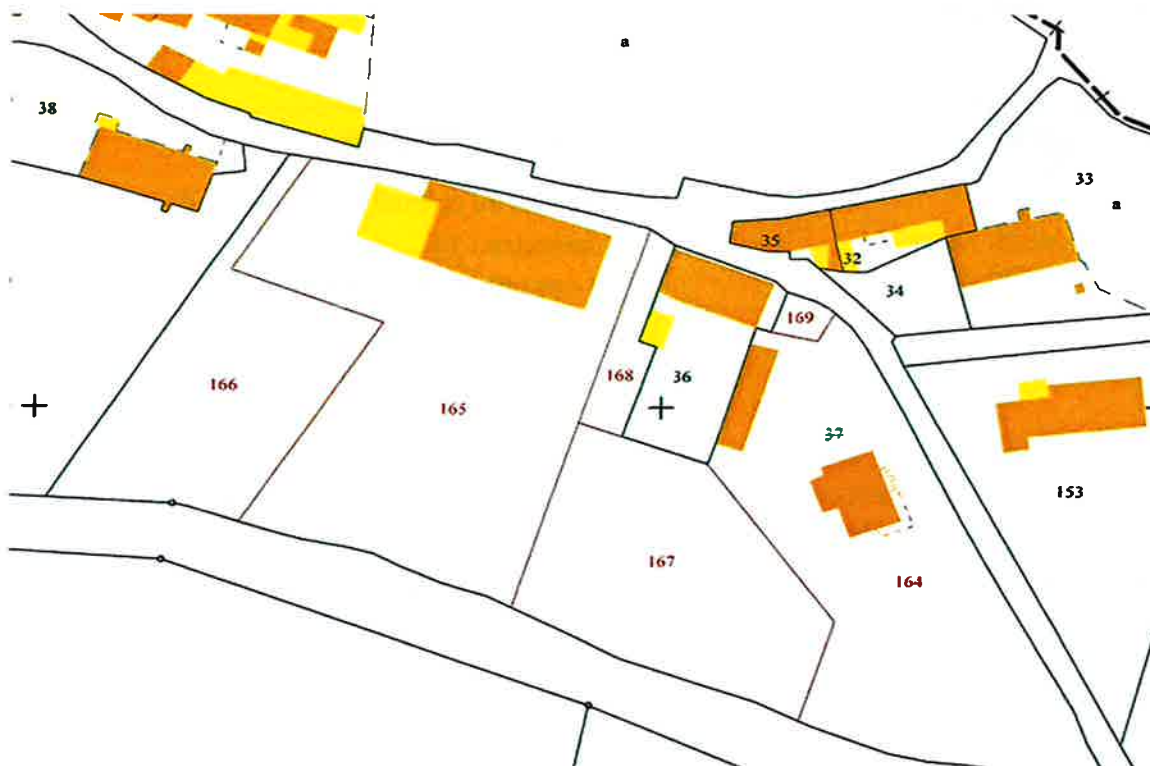
DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL063 ACHAT DE LA PARCELLE Y166 AU LIEU-DIT BUFFIERES COMMUNE DE BELMONT SUR RANCE

Mme le maire rappelle que le rapport concernant le schéma directeur d'assainissement a été rendu en novembre 2021 par l'entreprise CEREG.

Madame le Maire précise que la famille DELMAS a mis en vente des parcelles au lieu-dit « Buffières », qu'il serait nécessaire d'acheter pour construire la future station d'épuration du hameau de Buffières. Au vu de l'opportunité d'achat de terrain sur Buffières, la commune a préemptée pour l'acquisition de la parcelle Y166 aux consœurs DELMAS pour une superficie de 1300m² pour un montant de 6 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que la commune de Belmont sur Rance réalise l'acquisition de la parcelle Y166 pour un montant de 6 000€ TTC
- **ACCEPTÉ** que les frais d'enregistrement et de publication soient à la charge de la commune de Belmont sur Rance.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents concernant la réalisation de cette opération



📌 DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL064 ATTRIBUTION DE MARCHÉ – MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D’ASSAINISSEMENT DE LA STATION D’EPURATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la consultation lancée selon la procédure adaptée pour la maintenance des équipements d’assainissement de la station d’épuration a été déposée sur la plateforme e-Occitanie.

Madame le Maire précise que la consultation a été mise en ligne du 24 mai 2024 au 17 juin 2024.

Madame le Maire indique qu’une seule offre a été déposée avant la date limite de remise des offres.

L’offre de la société COMPAGNIE DES EAUX ET DE L’OZONE est de 520.00€ HT pour la maintenance annuelle mécanique et électrique des appareils et 260.00€ HT par visite pour la maintenance semestrielle mécanique et électrique des appareils et mesures et réglages et diagnostics dans la limite de 5 visites par ans.

Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le choix de l’offre proposé par la société COMPAGNIE DES EAUX ET DE L’OZONE
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives au marché et à son exécution.

 **DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL065 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OGEC**

Madame le Maire expose qu'il convient de verser à l'OGEC de l'Ecole Privée Saint Michel une subvention complémentaire de 4 000.00€ au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Cette somme correspond aux participations des Communes de résidences des enfants soit 200.00€ par enfants. La commune de :

- Mounes-Prohencoux : 10 enfants
- Combret : 8 enfants
- Peux et Couffouleux : 2 enfants.

Cette somme a été versée par les communes concernées à la commune de BELMONT SUR RANCE, commune d'accueil.

Le conseil municipal ouï cet exposé et accepte le versement de cette somme de 4 000.00€ à l'OGEC de l'Ecole Privée Saint Michel de BELMONT SUR RANCE pour l'année scolaire 2023-2024. Cette dépense sera prélevée sur le compte 6574 du budget général.

 **DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL066 DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder à la nomination d'un conseiller communautaire suite au décès de Monsieur Bernard ROUVE au Conseil Communautaire de la communauté de communes Monts Rance et Rougier.

Selon l'ordre du tableau des élections, M. Damien ICHÉ, Mme Régine CARRIERE-ILTIS et M. Alexis COSTES, ne souhaitent pas être membres de cette collectivité. Par conséquent, Mr SERS Claude qui s'est porté candidat est nommé membre de la Communauté de Commune Monts, rance et Rougier à compter du 12 septembre 2024

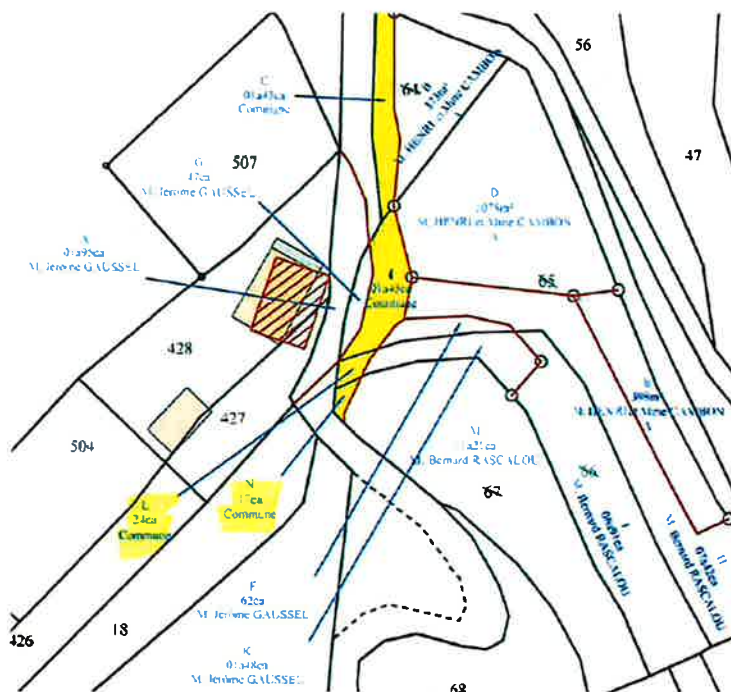
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la nomination de Mr SERS Claude au conseil communautaire

 **DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL067 ACQUISITION DES PARCELLES A LUNARDIE**

Madame le Maire informe que le conseil municipal que Mme BARDY Christine a mandaté un géomètre pour procédé au bornage de ses parcelles au lieu- dit Lunardié – Commune de Belmont sur Rance

Lors du bornage, il a été constaté que la Commune à une emprise sur une partie de sa propriété privée lors de la réalisation du chemin communal. Il convient de régulariser cette situation.

Madame le Maire propose d'acquérir parcelles N, I et L d'une superficie de 186m² pour un montant de 300.00€



Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré est favorable à l'acquisition des parcelles N, I et L au prix de 300€ et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à cette opération.

📌 DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL068 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET ADOC 12

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune soutien le programme d'interventions hebdomadaires en occitan propose par l'association départementale pour la transmission et la valorisation de l'Occitan en Aveyron (ADOC12) dans les écoles de la commune en accord avec les équipes enseignantes.

Il convient de signer une convention avec cette association. Madame le Maire donne lecture de ce document. Le coût global de ces interventions est de

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré l'accepte et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention avec l'association ADOC12.

📌 DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL069 DM3

Une consultation auprès d'entreprise à été lancée concernant le projet des travaux de la securisation routière du village.

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 231-358 : Sécurisation traversée village		80 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		80 000.00 €
R 231-350 : Chemin piétonnier bord du Rance		80 000.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours		80 000.00 €

📌 Modification antenne-relais – Les Fourques

Mme le Maire informe que la société ORANGE va intervenir prochainement sur l'antenne relais située au Fourques :

La modernisation de l'antenne existante est réalisée pour répondre au mieux aux attentes et besoins du territoire de la commune.

L'évolution de cette antenne-relais a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile en permettant une amélioration de la capacité, de la qualité de service et du débit du réseau grâce au Très Haut Débit Mobile ORANGE (4G) dans le périmètre couvert.

Le début des travaux est prévu le 07/10/2024 au 11/10/2024 pour une mise en service le 15/11/2024.

📌 Planning occupation du gymnase et reglement intérieur

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h - 8h							
8h - 9h	entretien (nettoyage sol ménage)			entretien (nettoyage sol ménage)			
9h - 10h			2h 15h30 Hand ball - Parc Toulon		COLLEGE St Michel		
10h - 11h	COLLEGE St Michel	ECOLE St Michel		COLLEGE St Michel			
11h - 12h	College: 05 65 68 12 88 Marty S: 06 33 64 02 88	Christine:	09h45 - 12h55 Gymnastique Région: 06 73 36 63 33	College: 05 65 68 12 88 Bastien V: 06 22 42 51 32	College: 05 65 68 12 88 Bastien V: 06 22 42 51 32	Foot Entraînement 10h - 12h30	
12h - 13h							
13h - 14h							
14h - 15h	COLLEGE St Michel	COLLEGE St Michel 13h30 - 16h50		COLLEGE St Michel et Foyer de Vie ABSEAH			
15h - 16h			ASSOCIATION SPORTIVE College St Michel Marty S: 06 33 64 02 87		COLLEGE St Michel	TOURNOI HANDBALL/ FOOTBALL / FUTSALL	TOURNOI HANDBALL/ FOOTBALL / FUTSALL
16h - 17h	College: 05 65 68 12 88 Marty S: 06 33 64 02 88	College: 05 65 68 12 88 Bastien V: 06 22 42 51 32	Bastien V: 06 22 42 51 32	College: 05 65 68 12 88 Bastien V: 06 22 42 51 32	College: 05 65 68 12 88 Bastien V: 06 22 42 51 32		
17h - 18h							
18h - 19h	17h30 - 18h30 FOOT U13 Région:	BOHC - 15 filles 17h30 - 19h00	19h00 - 19h30 FOOT U11	17h - 19h FOOT U15	17h30 - 19h45 BOHC - 13ans mixte Région:		
19h - 20h	19h30 - 20h30 ABSEAH Midi-Occitanie	19h30 - 20h30 AFR 19h - 21h	19h30 - 20h Pompadour 19h30 - 20h30 Midi-Occitanie	Région: 19h - 20h A.F.R. Gymnastique Tonique Carole:	18h45 - 20h15 Région:		
20h - 21h	Région: 05 65 68 12 88 05 65 68 12 88						
21h - 22h	Gardiens	2h FOOT Séniors (Hiver)		2h - 23h Pompadour	Région: BOHC Séniors Région:		

Jean-Louis CABANES est le nouveau référent. Le règlement intérieur du gymnase a été mis à jour et envoyé à toutes les associations qui utilisent ce lieu pour signature et devra être affiché.

📌 Décision d'expulsion de logements.

Mme le maire informe que sur la commune des locataires sont en défaut de paiement. Une procédure d'expulsion sera mise en place avec un huissier.

📌 Dépôt du permis de construire pour la construction d'un bâtiment au Karting.

Le permis de construire du projet d'un centre sports étude section Karting-Motos va être déposé fin d'année 2024.

Questions diverses :

- Mr TOUREL Jean-Claude prend les fonctions de régisseur pour les régies camping car et pont bascule.

- Un ouverture de licence IV à été déposée pour un débit de boisson au camping Vert Lavande.

- Des travaux d'accessibilité vont avoir être programmés pour l'accès à la maison France Service.

Ouverture à la maison de santé du service DAIA pour les patients en ALD,) partir du 13 septembre 2024.

Fin de séances 21H15

Secrétaire de séance
JULIEN Martine



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES

